

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018 A 19 H, EN MAIRIE

Étaient présents : Patrick LERMINE, maire,
Marie-Françoise CAUMONT, Michel CHESNEL, Denis LEVIONNOIS, adjoints au maire,
Ben Ahmed ALLA, Dominique CANTAIS, Brigitte GRICOURT, Françoise GOUSSARD,
Bertrand LARSONNEUR, conseillers municipaux ;

Absents excusés : Françoise BEZIER ayant donné pouvoir à Dominique CANTAIS, Guillaume BARDELLE, Alain GAUTIER, Anne LY, Valérie MAS.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme Marie-Françoise CAUMONT, secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

- I Décision modificative n°2 au budget primitif 2018
- II Création de poste dans le cadre du dispositif PEC « Parcours Emploi Compétences »
- III Modification de temps de travail de 2 postes
- IV Indemnité d'un conseiller municipal délégué
- V Projets du CME « Conseil Municipal d'Enfants »
- VI Information sur la rentrée scolaire
- VII Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 JUILLET 2018

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité. Le conseil municipal procède à sa signature.

I – DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BP 2018

Marie-Françoise Caumont rappelle que la commune a 3 emprunts en cours dont un indexé « EURIBOR » d'un montant de 180 000€ d'une durée de 20 ans qui arrivera à échéance en 2029. Son taux de 3,7% à l'origine baisse encore cette année et modifie donc le montant de l'échéance 2018 qui se décompose en 10 039,80€ de capital au lieu de 9 748,07€ et 5 ,62€ d'intérêts au lieu de 956,61€. Le montant du capital à rembourser dépasse donc de 291,73€ le montant inscrit au chapitre 16 des dépenses d'investissement. Marie-Françoise Caumont propose au conseil d'abonder de 292€ le chapitre 16 en les prélevant sur le compte dépenses imprévues du chapitre 20 des dépenses d'investissement.

La décision modificative n°2 est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

II – CREATION DE POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PEC - PARCOURS EMPLOI COMPETENCES-

Patrick Lermine informe le conseil que suite au départ d'un agent du service technique, il convient d'envisager un recrutement compte-tenu de la charge de travail. Les services de l'association AIRE sont actuellement utilisés et ceci jusqu'à la fin de ce mois. Patrick Lermine propose le recours au dispositif du Parcours Emploi Compétences qui a pour objet l'insertion professionnelle de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Ce dispositif comporte une aide de l'état de 50% du coût du salarié limitée à 20h hebdomadaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif PEC, pour une durée d'1 an renouvelable 1 fois et pour un horaire hebdomadaire de travail de 28 heures.

III – MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL DE 2 POSTES

Marie-Françoise Caumont précise qu'il convient de revoir 2 plannings hebdomadaires de travail sur les 7 plannings approuvés lors de la séance du 5 juillet dernier.

Pour un poste d'adjoint technique, il faut ajouter $\frac{1}{4}$ heure le lundi matin ce qui porte son forfait hebdomadaire annualisé à 24,24 heures au lieu de 24,04.

Un adjoint technique après avoir refusé le décalage de 3 heures de travail le mercredi après-midi a accepté de ne plus effectuer ce temps de travail, ce qui réduit son forfait hebdomadaire annualisé à 9,25 au lieu de 12, 25. Ce dossier comportant une modification de plus de 10% du temps de travail doit être soumis au centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité chacune de ces modifications d'horaires.

IV – ELECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Pour le fonctionnement du CCAS, Patrick Lermine a pris un arrêté municipal pour désigner Brigitte GRICOURT conseillère municipale déléguée aux affaires sociales, poste actuellement vacant.

En conséquence, monsieur le maire propose d'allouer à Brigitte Gricourt, à compter du 1er octobre 2018, une indemnité de fonction identique à celle décidée par le conseil en 2015, soit 5% de l'indemnité brute terminale de la fonction publique territoriale.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution de cette indemnité de fonction à Brigitte Gricourt.

V – PROJETS DU CME –CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS -

Un dossier récapitulatif de chacun des projets portés par le CME est remis aux membres du conseil municipal. Ces projets sont successivement examinés et font l'objet de débats.

Pour décider de l'engagement du conseil municipal, il est proposé que tous les conseillers soient destinataires du document de travail et qu'après examen par chacun, le sujet soit porté à l'ordre du jour du prochain conseil.

VI – INFORMATION SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Marie-Françoise Caumont rappelle que cette rentrée scolaire s'est faite sous le signe du retour à la semaine des 4 jours d'école.

Les effectifs sont établis à 108 élèves ce qui permet encore de conserver 5 classes. Compte-tenu de la répartition des niveaux des enfants, les classes sont composées ainsi :

- classe TPS, PS, MS (très petite, petite et moyenne section) de Mme Diverchy : 27 élèves dont 2 TPS, 10 PS et 15 MS
- classe GS/CP de Mme Laurent: 19 élèves dont 12 GS et 7 CP
- classe CP/CE1 de Mme Houdan: 22 élèves dont 7 CP et 15 CE1
- classe CE2/CM1 de Mme Blanchet: 20 élèves dont 12 CE2 et 8 CM1
- classe CM1/CM2 de Mme Pommier: 20 élèves dont 5 CM1 et 15 CM2

Hormis la classe des petits de maternelle, les effectifs par classe sont corrects.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1°) Désordres liés à l'état d'abandon d'une propriété

Une propriété inhabitée depuis de nombreuses années pose des problèmes de voisinage par manque d'entretien ainsi que des problèmes de sécurité liés au squat de celle-ci par des adolescents ce qui a nécessité à nouveau l'intervention de la gendarmerie. Depuis environ 1 an, il s'est avéré impossible de rentrer en contact avec le propriétaire et une nouvelle démarche a été entreprise avec l'appui de la gendarmerie et un conseil juridique.

Une solution doit être apportée pour assurer la quiétude et la sécurité du village en imposant au propriétaire les mesures adéquates.

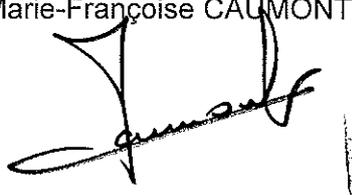
2°) 75^{ème} anniversaire du débarquement

La commune de Cresserons célèbre tous les 5 ans l'anniversaire du débarquement, le 75^{ème} anniversaire aura lieu le 6 juin 2019. Les membres du conseil municipal reconnaissent l'intérêt de maintenir cette tradition. Patrick Lermine propose que notre cérémonie inclue l'inauguration du square Ian Hammerton comme le conseil l'avait décidé. Une date de manifestation est évoquée le vendredi 7 juin. Il est également convenu que l'école y soit associée.

La séance est levée à .21 heures

Vu par nous, maire de la Commune de CRESSERONS, pour être affiché à la porte de la mairie le 24 septembre 2018, conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 05 août 1884.

Le secrétaire de séance
Marie-Françoise CAUMONT



A Cresserons, le 24.09.2018
Le Maire,
Patrick LERMINE

